



DOSSIER D'INSCRIPTION

Cadre réservé au FCRB

Dématérialisation « Footclubs » :

Montant réglé :

Modes de règlement :

Equipements remis :

Pack de base

Pack complet

1/ Identité du joueur (informations indispensables) :

Nom :

Prénom :

Sexe : M / F

Date de naissance :

Ville de naissance :

Téléphone :

Catégorie :

Adresse mail :

2/ Joindre obligatoirement :

- Le **règlement de la cotisation** payable en 3 fois par chèques (préciser les mois au dos)

Catégorie	Baby foot (-5 ans)	U6 à U9	U10 à U13	U14 et +
Montant cotisation	90 € (ou 3 x 30€)	135 € (ou 3 x 45€)	165 € (ou 3 x 55€)	180 € * (ou 3 x 60€)

* Sauf si engagement de l'équipe dans une division **avec arbitrage** : 250 € (payables en 5 chèques, soit 5x50 €)

La cotisation comprend l'achat des équipements de base (short + chaussettes)

+ Achat d'équipements complémentaires (cocher les cases souhaitées) :

<input type="checkbox"/>	PACK COMPLET (survêtement haut/bas + maillot d'entraînement) <i>Détention d'un pack complet obligatoire à partir de U6 / Renouvellement facultatif</i>	+ 48 € (ou 3 x 16€)
<input type="checkbox"/>	Autres équipements (préciser) : prix individuels indiqués en page 2	

Le club est partenaire du PASS'SPORT, de la carte « C jeune » et des coupons-sport (ANCV)

- Pour la catégorie BABY FOOT (-5 ans) : **attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire**

3/ Demande de licence : => s'effectue par mail, reçu de la FFF (après retour du dossier au club)
Attention au format des pièces demandées (CNI recto-verso / photo cadrée sur le visage / certificat médical modèle FFF)

4/ Autorisations parentales :

Je déclare autoriser ou non (entourer votre choix - OUI / NON - pour chaque ligne) :

Le transport de mon enfant en bus, ou véhicule personnel d'un coach ou d'autres parents du club	OUI	NON
Mon enfant à quitter seul le stade municipal à l'issue des activités sportives	OUI	NON
Que mon enfant apparaisse sur les photos, vidéos ou publications du club, ou des divers médias	OUI	NON
La prise de décisions médicales en lien avec les médecins / Le transport à l'hôpital si nécessaire	OUI	NON

Nom, prénom et signature (du représentant légal) :

Suite en page 2



NOM - PRÉNOM :

CATÉGORIE :

5/ Équipements du joueur : Entourer les tailles souhaitées :

SHORT (compris dans la cotisation) :

(Prix si acheté seul : 4,75 €)

/	/	7/8 ans (123-130 cm)	8/9 ans (131-140 cm)	10/11 ans (141-150 cm)	12/13 ans (151-160 cm)	14/15 ans (161-172 cm)	S	M	L	XL
---	---	-------------------------	-------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---	---	---	----

CHAUSSETTES (comprises dans la cotisation) :

(Prix si achetées seules : 6 €)

27 / 30	31 / 34	35 / 38	39 / 41	42 / 44	45 / 47
---------	---------	---------	---------	---------	---------

SURVÊTEMENT – HAUT (si « PACK COMPLET » choisi en page 1) :

(Prix si acheté seul : 23 €)

/	5/6 ans (113-122 cm)	7/8 ans (123-130 cm)	8/9 ans (131-140 cm)	10/11 ans (141-150 cm)	12/13 ans (151-160 cm)	14/15 ans (161-172 cm)	S	M	L	XL
---	-------------------------	-------------------------	-------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---	---	---	----

SURVÊTEMENT – BAS (si « PACK COMPLET » choisi en page 1) :

(Prix si acheté seul : 14,50 €)

4/5 ans (103-112 cm)	5/6 ans (113-122 cm)	7/8 ans (123-130 cm)	8/9 ans (131-140 cm)	10/11 ans (141-150 cm)	12/13 ans (151-160 cm)	14/15 ans (161-172 cm)	S	M	L	XL
-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---	---	---	----

MAILLOT D'ENTRAÎNEMENT (si « PACK COMPLET » choisi en page 1) :

(Prix si acheté seul : 11 €)

4/5 ans (103-112 cm)	5/6 ans (113-122 cm)	7/8 ans (123-130 cm)	8/9 ans (131-140 cm)	10/11 ans (141-150 cm)	12/13 ans (151-160 cm)	14/15 ans (161-172 cm)	S	M	L	XL
-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---	---	---	----

SAC À DOS - 17 litres (optionnel – à préciser en page 1)

Prix : 11,15 €

SAC À DOS - 24 litres (optionnel – à préciser en page 1)

Prix : 19,70 €

6/ Je déclare :

- Confirmer les tailles d'équipements indiquées ci-dessus, en vue de leur commande par le club ;
- Avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** du club (en page 3), et m'y conformer ;
- Avoir pris connaissance de la **CHARTRE « JOUEURS ET PARENTS »** (en page 3), et m'y conformer ;
- Prendre connaissance que **le club décline toute responsabilité** si les 3 points ci-dessus ne sont pas respectés.

Nom, prénom et signature (du représentant légal) :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FCRB *(voté en assemblée générale le 29 mars 2025)*

ARTICLE 1 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS

1.1. L'accès à l'enceinte du stade, durant les créneaux dévolus au club, ne peut s'effectuer qu'en présence d'un membre du staff, à l'exception des créneaux prévus pour les équipes de football-loisir adultes.

1.2. L'accès aux locaux mis à disposition du club (bureau, local sportif, ...) ne peut s'effectuer que sur autorisation d'un membre du staff.

1.3. Seules les personnes autorisées et disposant d'une licence de joueur, d'éducateur ou de dirigeant valide, peuvent accéder au terrain et à la zone vestiaires durant les créneaux dévolus au club.

Les seules exceptions concernent le passage vers les sanitaires situés dans la zone vestiaires, ou une autorisation accordée par la direction du club.

1.4. Toute personne accédant à un local ou un espace mis à disposition du club, doit s'assurer de le maintenir dans un état de propreté et de rangement acceptable.

1.5. Durant les créneaux dévolus au club, il est strictement interdit :
 - de fumer ou de vapoter dans l'intégralité de l'enceinte du stade ;
 - d'introduire de la nourriture sur le terrain.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS

2.1. Un joueur ne peut prendre part aux compétitions officielles qu'à partir du moment où il dispose d'une licence valide.

2.2. La procédure d'inscription se déroule comme suit :

- remise du dossier d'inscription complet à un membre du bureau du club, et acquittement du montant de la cotisation ;
- demande de licence conformément aux procédures en vigueur au sein des Fédérations.

2.3. La cotisation est composée :

- d'un montant fixe, lié à la catégorie de joueurs concernée, voté en assemblée générale ;
- éventuellement d'une part liée à l'achat des équipements individuels, fixée par le club.

Des aménagements du montant ou du mode de règlement de la cotisation (réductions dans certaines situations, possibilités de paiement en plusieurs fois, ...) peuvent être accordés par le club.

2.4. Le club se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur ayant fait l'objet d'une sanction, ou si son comportement a été jugé inadapté.

ARTICLE 3 : TENUE DES JOUEURS

3.1. Durant les compétitions, le port de la tenue du club est obligatoire pour les joueurs.

3.2. Durant les entraînements et autres activités sportives ou associatives, l'obligation du port de la tenue du club est laissée à l'appréciation des éducateurs ou de la direction.

3.3. Dans tous les cas, l'accès au terrain pour les joueurs s'effectue en tenue et chaussures de sport.

3.4. Le port des protège-tibias est obligatoire durant les matchs. Les joueurs doivent également être en possession de leurs protège-tibias durant les entraînements.

3.5. Les chaussures de football à crampons métalliques sont strictement interdites, en compétition comme lors des entraînements.

ARTICLE 4 : DISCIPLINE

4.1. Tout membre du staff ou joueur doit se soumettre aux différents règlements auxquels l'association sportive est assujettie (Fédérations, Ligue, District), aux règlements intérieurs du stade municipal et des lieux mis à disposition du club, ainsi qu'aux règles internes édictées par le club.

4.2. Les joueurs doivent également respecter les consignes qui leur sont données par les éducateurs et membres du staff.

4.3. Les fautes et manquements légers peuvent faire l'objet d'une sanction sportive, infligée par l'éducateur principal de la catégorie concernée, le directeur sportif ou le président du club.

4.4. Tout joueur qui contreviendrait plus gravement aux règles, ou dont le comportement porterait atteinte à la cohésion ou à l'image de son équipe, peut faire l'objet de la convocation d'une commission de discipline, prévue à l'article 5.

ARTICLE 5 : COMMISSION DE DISCIPLINE

5.1 La commission de discipline se réunit sur convocation du président du club.

5.2. Les membres du comité directeur et le directeur sportif en sont membres de droit.

5.3. Les éducateurs, ou toute autre personne dont la présence est jugée pertinente, peuvent être convoqués en qualité de membre consultatif.

5.4. Le joueur concerné ou son représentant légal peuvent éventuellement être présents, sur demande de la commission de discipline, ou à leur propre demande.

5.5. Les sanctions pouvant être infligées au joueur par la commission de discipline sont :

- l'avertissement ;
- l'exclusion temporaire ;
- l'exclusion définitive.

5.6. En fonction de la gravité de la faute et de ses impacts, la commission de discipline détermine la durée en cas d'exclusion temporaire.

5.7. En cas d'exclusion prononcée par la commission de discipline, qu'elle soit temporaire ou définitive, le club ne procède à aucun remboursement.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ DES JOUEURS MINEURS

6.1. Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs éducateurs et du club durant les créneaux et sur les lieux prévus pour les activités sportives (entraînements, compétitions), et lors des sorties de cohésion au cours desquelles les parents ne sont pas présents.

6.2. En dehors des dispositions du paragraphe 6.1, les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou représentants légaux, notamment dès qu'ils quittent l'enceinte des stades, lors des manifestations du club qui se déroulent en leur présence (loto, chocolats de Noël, ...), et lors des transports qui ne sont pas pris en charge par le club.

CHARTRE JOUEURS ET PARENTS

1. Le joueur doit aller au bout de son engagement, par respect pour son équipe et pour le club.	2. Le joueur doit participer à tous les entraînements (cas particuliers à voir avec l'éducateur), pour progresser.
3. Lors des déplacements, les parents se doivent, si possible, d'accompagner leur enfant.	4. Les joueurs et parents doivent respecter les horaires de match / entraînement (prévenir en cas de retard).
5. Les parents doivent respecter les horaires de fin de match / entraînement pour récupérer leur enfant.	6. Les joueurs doivent respecter les règles de savoir-vivre, et dire bonjour aux personnes présentes au stade.
7. Le joueur est informé de sa convocation à un match ou tournoi à l'issue de l'entraînement précédent.	8. Le joueur peut ne pas être convoqué si sa forme est jugée insuffisante, ou si l'équipe est déjà complète.
9. Le club autorise les éducateurs à régler tout litige sportif, tactique ou lié à une composition d'équipe.	10. Les parents doivent s'abstenir de donner des consignes de jeu. C'est le rôle de l'éducateur !
11. Toute forme de violence physique ou verbale, lors d'un match ou entraînement, est à proscrire.	12. Il faut encourager son équipe, même en cas de défaite. C'est une étape indispensable à la réussite. Positivez !